



Demande d'arriérés de pension alimentaire

Par **divandfamily**, le **26/01/2009 à 10:34**

Maman de deux enfants et séparée depuis près de 5 ans de leur père d'avec lequel je n'étais pas mariée. J'aimerais savoir s'il est possible de demander des arriérés de pension alimentaire à leur père dont l'attitude est très décevante... En effet il refait sa vie après m'avoir trompé, a changé de région ne voit ses enfants qu'aux périodes de vacances scolaires jusqu'à rien à redire... Là où le bas blaise c'est que nous avons passé à l'amiable sans juge un accord sur le montant de la pension alimentaire. Le problème c'est qu'il ne l'a quasi jamais réglée... Je les assume toute seule. Aujourd'hui il me menace et ne comprend pas que je puisse lui réclamer une PA via procédure au tribunal des affaires familiales.... Puis je lui faire peur afin de tamiser ses réactions en lui disant que je peux réclamer les arriérés qu'il n'a jamais versés? (il a en sa possession le peu de reçus de mandat cash ou compte qu'il a pu m'envoyer qui sont la preuve qu'il n'a quasi jamais rien donné pour ses enfants) Merci de m'aider

Par **Tisuisse**, le **26/01/2009 à 11:19**

Bonjour,
Un bonjour en arrivant ne nuit pas à la bonne qualité du forum et c'est un gage de politesse à l'égard de tous.
Pour obtenir une pension alimentaire, il vous faut obligatoirement un jugement du JAF et je crains fort qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif. Vous n'étiez pas mariés ou pacsés donc vous ne bénéficiez d'aucune des garanties et protections accordées à ces couples.
Bon courage dans vos démarches.